



Une nouvelle législature avec une nouvelle dynamique



crédit photo : Gabriel Monnet

La Municipalité

Carine DEVALLONNÉ (secrétaire municipale), Christian BERDOZ, Dominique PITTET, Pierrick WULLIAMOZ, Nicole POINTET, Caroline GENOVESE

Edito



crédit photo : Vincent Hofer

Chères Jongnysoises,
chers Jongnysois,

L'édition automnale de notre Jongny Flash est l'occasion de vous présenter les nouvelles autorités, qui exercent déjà leur fonction depuis le 1er juillet.

Deux élus ont rejoint la municipalité et nous leur souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfaction dans leur nouvelle fonction.

Le début d'une législature est tout naturellement synonyme de changements, c'est une belle opportunité pour l'émergence de nouvelles énergies, de nouvelles idées et projets.

A titre personnel, tous les cinq ans - et c'est pour moi la 3e fois que j'ai la chance de l'expérimenter en tant que membre de la municipalité - je me trouve surprise par la direction que prennent ces changements. A chaque fois, tout n'est pas comme on aurait pu l'imaginer. Il faut bien avouer que le rythme auquel notre société évolue s'accélère et n'y est pas pour rien.

Je me réjouis donc de ce que l'avenir nous réserve, et je vous souhaite à toutes et tous qu'il nous apportera sérénité, bonheurs partagés et santé. Faisons notre part pour y contribuer activement !

Les nouveaux membres de la Municipalité se présentent



Christian Berdoz

Depuis le 1er juillet 2026, j'ai le plaisir d'assumer la responsabilité du dicastère de la formation et de la jeunesse, qui englobe l'école ainsi que les structures pré et parascolaires. Face à des besoins en constante évolution, je m'investis pour pérenniser et développer l'offre de places, tout en veillant à une gestion responsable de nos ressources communales.

De formation économique et pédagogique, j'ai travaillé dans la banque, l'administration cantonale, puis l'enseignement. J'ai notamment dirigé des établissements scolaires vaudois pendant plus de vingt ans, dont celui du cercle de Corsier de 2004 à 2016, des années riches en rencontres.

Aujourd'hui jeune retraité, c'est avec enthousiasme, écoute et goût du contact que je mets mon expérience au service de Jongny, et tout particulièrement de sa jeunesse.



Pierrick Wulliamoz

Urbanisme, police des constructions, travaux publics, économie-tourisme et vignes communales : voilà les dicastères que j'ai le plaisir d'administrer depuis le mois de juillet. Des domaines variés dans lesquels je mets à profit mon expérience, mon pragmatisme et ma capacité de réflexion.

Électronicien de formation, mon parcours professionnel m'a conduit de l'industrie au monde des médias, au tourisme puis au marketing et à la communication. Après plusieurs années comme employé, j'ai finalement lancé ma propre structure.

Installé à Jongny depuis plus de dix ans et père de famille, c'est en montagne que vous aurez le plus de chance de me croiser.

Homme de terrain, je privilégie une approche simple : comprendre les enjeux, prendre le temps de réfléchir et trouver des solutions concrètes.

crédits photo : Luca Carmagnola

Conseil Communal

Dans sa séance du 23 septembre 2026, le Conseil a :

- adopté le préavis municipal 09-2026 relatif à l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles selon l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom);
- adopté le préavis municipal 10-2026 relatif à l'autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions conformément aux dispositions de l'article 4, chiffre 11, de la loi sur les communes (LC);
- adopté le préavis municipal 11-2026 relatif à la demande générale de plaider pour la législature 2026 - 2031 ;
- adopté le préavis municipal 12-2026 relatif à l'autorisation d'acquérir et d'aliéner des immeubles, conformément aux dispositions de l'article 4, chiffre 6, de la loi sur les communes ;
- adopté le préavis municipal 13-2026 relatif à l'autorisation générale de constituer des sociétés commerciales, des associations et des fondations ainsi que l'acquisition et l'adhésion à de telles entités conformément aux dispositions de l'article 4, chiffre 6bis, de la loi sur les communes ;
- adopté le préavis municipal 14-2026 relatif à la demande de fixer le montant minimum des préavis à soumettre à la commission des finances ;
- adopté le préavis municipal 15-2026 concernant les indemnités des membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2026 - 2031.



Prochaine séance :
mardi 27 octobre 2026

Travaux aux arrêts de bus

Le chantier de mise aux normes LHand se poursuit. Les travaux à l'arrêt du Reposoir devraient s'achever fin octobre. Les interventions débuteront ensuite à l'arrêt Village. Merci de votre compréhension.

L'avez-vous lu ?

Dans son édition du 23 septembre, le Riviera Chablais Hebdo revient sur la visite des élèves de 6P de Jongny à la vigne lors des vendanges, en compagnie de Marc Tavernier, notre vigneron-tâcheron. L'article est à découvrir en ligne sur le site du journal ! riviera-chablais.ch

L'UAPE bientôt agrandie

Bonne nouvelle pour les familles : l'accueil parascolaire va s'agrandir, avec 25 à 30 places supplémentaires.

Un local commercial situé au chemin du Suchet 2 va être transformé pour accueillir ces nouvelles places, qui permettront d'accueillir des enfants durant la pause de midi et après les cours. Les démarches nécessaires sont en cours.

Ces places seront réservées aux élèves de 5P et 6P, pour lesquels les normes d'encadrement sont moins élevées que pour les degrés 1P à 4P. Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, la Municipalité et ses partenaires travaillent activement pour que ces nouvelles places soient disponibles cet automne.

Broyage d'automne 2026

Comme au printemps, la Commune vous propose les bons et loyaux services de sa broyeuse. Pour rappel, tous les branchages qui ne peuvent pas être pris en charge par le compostage usuel pourront être broyés, ainsi que les branches jusqu'à un diamètre de 15 cm. Ce service sera mis à disposition des intéressés pour le traitement des matériaux tels que branches, déchets de taille d'arbres, etc.

le mercredi 28 octobre 2026, dès 07h30.

Cette opération est gratuite et les matières broyées sont laissées sur place. Utilisez-les dans votre compost individuel, comme couvre-sol ou comme "mulch" dans votre jardin.

Pour des questions d'organisation, les personnes intéressées sont priées de :

- s'inscrire en envoyant un e-mail à : infos@jongny.ch d'ici au 23 octobre 2026 (nom, prénom, adresse, n° de téléphone, remarque éventuelle),
- placer en tas bien rangés les matériaux à broyer pour 7h30, devant leur maison, à un endroit accessible à la machine,
- ne pas débiter les longues branches (cela facilitera le travail du personnel communal),
- retirer des branches à broyer les cailloux, la terre ou les racines et/ou souches d'arbres.

Mise de bois 2026

La Municipalité a le plaisir de vous convier à la traditionnelle mise publique à la criée d'une cinquantaine de stères de feuillus qui aura lieu le

samedi 7 novembre 2026 à 11h00 au Refuge de Reule.

Il sera possible d'acquérir du bois de feu sec (utilisable de suite) ainsi que du bois frais (à stocker).

Conditions :

La mise est réservée aux habitants de la Commune, le paiement se fait au comptant sur place. Un apéritif et une soupe seront servis à l'issue de la criée.



Nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son règlement d'application, la commune a dû procéder à la révision de son règlement sur la protection des arbres du 28.03.2011. Dans sa séance du 16 juin 2026, le Conseil communal a ainsi approuvé le nouveau règlement, qui est entré en vigueur suite à l'approbation par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

Le règlement a pour but de protéger et assurer le renouvellement du patrimoine arboré sur le territoire communal. Il précise les conditions de suppression et de taille excédant l'entretien courant, ainsi que celles de remplacement ou de compensation.

Le règlement communal est consultable sur le site www.jongny.ch.

Pour toutes demandes liées au patrimoine arboré, à l'entretien et pour les demandes d'abattage, vous pouvez vous adresser au bureau technique intercommunal (BTI) :

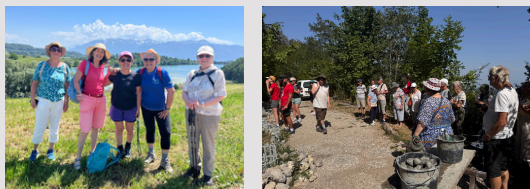
021 923 05 20
patrimoine-arbore@b-t-i.ch

L'été 2026 a été riche de rencontres pour les seniors de Jongny, repas communautaires à l'Espace Solidaire ou au Refuge de Reule, balades dans la région ou visites dans un canton voisin, rencontre Pro Senectute à Château d'Oex, sorties culturelles.

Nos Tables ouvertes reprennent le 16 septembre, nos activités habituelles également. Vous trouverez notre agenda sur la porte de l'Espace Solidaire. N'hésitez pas à nous contacter pour vous informer (079 643 12 70).

Chacun peut, dans la mesure de ses possibilités, apporter de l'aide, des compétences, des idées.

SOYEZ LES BIENVENUS



Recensement du patrimoine arboré

Quels arbres sont concernés ?

Dès l'automne 2026, la Commune de Jongny procèdera, en application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), au recensement des arbres remarquables, sur les propriétés privées comme sur le domaine public. Un mandataire spécialisé sera chargé de cette mission et prendra directement contact avec les propriétaires concernés.

Mais qu'est-ce qu'un arbre « remarquable » ? Il ne s'agit pas uniquement d'un arbre très grand. Seront notamment pris en compte son âge, sa circonférence, la taille et la forme de sa couronne, sa rareté ainsi que ses valeurs paysagère, écologique, historique ou culturelle. Un vieux chêne imposant, un arbre particulièrement ancien ou rare, ou encore un arbre présentant un intérêt historique peuvent ainsi être concernés.

Le recensement ne signifie pas que l'arbre sera automatiquement protégé. Les arbres identifiés seront évalués selon les critères cantonaux, puis l'inventaire sera soumis à la validation des autorités communales et cantonales.

Une fois l'inventaire validé, les propriétaires des arbres recensés pourront, selon les conditions applicables, bénéficier de subsides pour leur entretien et les soins nécessaires à leur conservation.

À retenir : aucune démarche n'est nécessaire pour les propriétaires à ce stade. Le mandataire prendra directement contact avec les personnes concernées.

La carte des arbres déjà inscrits à l'inventaire cantonal est consultable sur le guichet cartographique cantonal :

www.vd.geo.ch

Vous êtes senior et souhaitez vivre chez vous le plus longtemps possible ?

L'aide financière à l'adaptation du logement (ALO) est accessible aux personnes à la retraite qui ont besoin des adaptations dans leur logement pour prévenir des chutes et maintenir leur indépendance de vie. Cette aide s'adresse tant aux locataires qu'aux propriétaires de leur logement.

Montant de l'aide :

L'aide financière s'élève à CHF 3'000.- par personne et jusqu'à CHF 6'000.- pour les couples.

Exemples de travaux financés :

L'installation de

- barres d'appui
- rampes de seuil
- plans de travail ajustés
- portillons dans la baignoire
- douches à l'italienne
- WC réhaussés

Démarche :

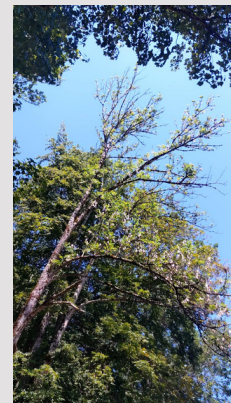
Les besoins doivent être évalués par un ou une ergothérapeute lors d'une visite à domicile. La demande de l'aide financière se fait en ligne ou via un formulaire papier. Il peut être rempli par le bénéficiaire, ou une personne responsable du suivi de la demande, tel qu'un service social, un curateur ou un propriétaire-bailleur.



Sécurité en forêt

Les forêts situées sur le territoire communal accueillent, au fil des saisons, un public à la recherche d'espace et de calme.

Feuillus et résineux bordant les sentiers ou les routes apportent fraîcheur, verdure, abri et nourriture à celles et ceux qui prennent le temps de les contempler. Les arbres sont des êtres vivants qui, durant leur croissance, subissent les affres du temps. Les bouleversements liés au changement climatique aggravent l'état sanitaire de certains, entraînant des défauts au niveau du tronc, de la cime ou d'une branche ce qui peut provoquer la chute de l'arbre ou d'une partie de celui-ci.



Crédit photo : Luc Marggi

Dans le but de prévenir les risques pour les usagers des infrastructures situées en bordure de forêt, la Commune de Jongny a mandaté le Groupement forestier de la Veveyse afin d'établir un concept de sécurité des forêts. Ce concept, validé et signé au mois de juin de cette année, prévoit notamment un contrôle sanitaire visuel des arbres situés à proximité des routes et des chemins du domaine public. Durant ce même mois de juin, ce sont 28 arbres qui ont été identifiés comme présentant un danger. Certains ont été abattus rapidement, tandis que d'autres le seront durant l'hiver.

La Commune souhaite profiter de cette communication pour rappeler au public quelques règles élémentaires à suivre en forêt :

- Ne pas rester de manière prolongée sous les arbres ;
- Être particulièrement attentif en cas de vent, même léger ;
- Ne pas toucher aux arbres qui semblent instables ;
- Regarder où vous mettez les pieds, mais également en l'air ;
- Ne pas stationner sous les arbres.

STOP SUICIDE #LÀPOURTOI 2026

L'association STOP SUICIDE lance sa nouvelle campagne #LÀPOURTOI2026, en s'associant aux différents cantons romands ainsi qu'à l'association CIAO autour de la thématique de

l'estime de soi et de l'image corporelle.

Le choix de cette thématique découle d'une volonté de répondre aux préoccupations des jeunes, une image corporelle positive étant étroitement liée à une meilleure santé mentale.

Retrouvez toutes les actions et événements auxquels l'association prend part, ainsi que les capsules vidéo de la nouvelle campagne sur stopsuicide.ch, Instagram, TikTok et LinkedIn.



Besoin d'aide ?

Ne restez pas seul-e :

**appelez le
143 (adultes)**

**ou le
147 (jeunes)**

24h / 7j



Fenêtre de L'Avent

Vu le succès de la première édition, notre commune organise à nouveau son calendrier de l'Avent grandeur nature ! Du 1er au 24 décembre, une fenêtre sera dévoilée chaque soir, décorée par des habitants, commerces ou associations du village.



Vous souhaitez décorer une fenêtre ?

Les inscriptions ouvrent le 1er octobre auprès de l'administration communale (au guichet, par téléphone ou courriel).



Samedi 21 novembre
Bal Populaire à la
Salle Polyvalente

Mercredi 25 novembre, 14 - 17h
Bricolages de Noël à la
Salle Polyvalente

Samedi 5 décembre, 17h
Saint Nicolas à la
Salle Polyvalente

Mardi 22 décembre
Fête de Noël

La Petite Lanterne - Le cinéma des 4-6 ans

A La Petite Lanterne, les enfants dès 4 ans apprivoisent le plaisir du cinéma en compagnie de leurs parents. A l'aide d'extraits de films et de courts-métrages adaptés à leur âge, un «ciné-explorateur» les guide dans la découverte de la magie du grand écran.

Réservations sur : www.petitelerne.org

La Petite Lanterne à l'Astor à Vevey

- Samedi 21.11.26, 10h
- Samedi 30.01.27, 10h
- Samedi 13.03.27, 10h



La Lanterne Magique - Le club de cinéma des 6-12 ans

A La Lanterne Magique, les enfants découvrent chaque mois un nouveau film, choisi par des professionnels, dans le but de découvrir toutes sortes d'horizons cinématographiques, sans leurs parents mais avec des camarades. Quelques jours avant, ils reçoivent un journal illustré qui leur présente le film. Un spectacle amusant et formateur précède la projection...

Inscriptions sur : www.lanterne-magique.org

La saison 2026-27 débutera le mercredi 23 septembre 2026 au cinema REX 1 à Vevey à 13h30 et au cinéma Hollywood à Montreux à 16h.

La fibre optique à Jongny dès la fin 2027

Swisscom prévoit le raccordement gratuit au réseau à fibre optique (FTTH - Fibre to the Home) de Jongny. En concertation avec les autorités communales, le début des travaux correspondants est prévu fin 2026. Il sera possible d'utiliser les nouveaux raccordements à fibre optique dès la fin de l'année 2027 et ainsi surfer sur Internet à très haut débit.

Conditions de raccordement d'un immeuble

Pour raccorder un bâtiment au réseau à fibre optique, le propriétaire du bâtiment doit dans un premier temps valider un accord contractuel. L'entreprise Circet, mandatée par Swisscom, prendra contact avec le propriétaire afin de discuter des détails du raccordement. En validant l'accord, vous permettez à notre partenaire de construction de raccorder votre immeuble à la fibre optique. Ce raccordement est en général gratuit.

Libre choix du fournisseur

Les habitants peuvent choisir une offre auprès de différents fournisseurs, par exemple Wingo, Salt ou Sunrise, qui utilisent également le réseau nouvellement installé.

Campagne "Choisir la litière végétale"

Vous vivez avec un chat ? Un simple changement de litière peut faire une vraie différence pour l'environnement.

La litière minérale, à base d'argile ou de silice, ne brûle pas à l'incinération, mais se transforme en résidus qui s'entassent dans des décharges déjà saturées. Dans le Canton de Vaud, cela représente 5'300 tonnes par an.

Il existe une alternative simple et efficace, la litière végétale (bois, maïs, paille ou papier recyclé). La plupart des chats s'y habituent sans problème !

www.responsables.ch/astuces/choisir-la-litiere-vegetale/



**Toute l'info communale
de Jongny dans
votre poche !**



Téléchargez maintenant l'application gratuite iRiviera !